

Ce message ne concerne **PAS** les accueils mis en place pour le personnel de gestion de crise référencés auprès de la Préfecture

Mesdames, messieurs les organisateurs d'ACM des Vosges, la réglementation actuellement en vigueur, interdit l'organisation de tous les ACM jusqu'au 15 avril 2020 inclus. Vous êtes nombreux à solliciter nos services afin de savoir s'il vous sera possible d'ouvrir un ALSH ou un séjour de vacances après cette date.

En raison de la propagation de l'épidémie, et même s'il n'y a pas encore été fait de communication officielle, il est fort probable que le confinement sera prolongé au-delà du 15 avril 2020. Nos services s'opposeront donc à l'ouverture de tout accueil jusqu'à nouvel ordre.

La reprise d'activité officielle ne pourra se faire que lorsque le déconfinement sera acté et mis en œuvre par le gouvernement. A ce moment-là seulement, seront connues les modalités de réouverture progressive des accueils collectifs de mineurs périscolaires mais aussi ceux prévus sur la période estivale.

Nos services restent mobilisés pendant cette période de crise et vous feront parvenir les informations officielles au fur et à mesure de leur parution.

Cordialement,

--

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations (DDCSPP) des VOSGES
Service Politiques Educatives, Sportives et Vie Associative
(PESVA)**

**4 avenue du rose poirier 88000 EPINAL
03 29 68 48 48**